

## **Cotisations & Inscriptions**

**Catégorie : le club**

**Publié par RV le 24/6/2006**

Nos règles de base sont celles de la FFTir :<https://www.fftir.org/les-regles-de-securite/> notamment :->

**Le respect de l'arme en tant que matériel sportif,**

->Une pratique exclusive sur des cibles qu'elles soient fixes ou mobiles, de papier (cible) ou métalliques (gong), excluant toute représentation humaine, ->**L'interdiction absolue de viser quelqu'un sous peine de radiation,** ->**La stricte application des règles et des comportements de sécurité édictés par la FFTir ainsi que par les fédérations internationales gérant les différentes disciplines sportives de tir.**

Cotisations saison 2025/2026 :

Adultes280.00 Euros (Licence+Adhésion+Assurance)

Juniors250.00 Euros (Licence+Adhésion+Assurance)

Cadets250.00 Euros (Licence+Adhésion+Assurance)

Ecole de Tir280.00 Euros (Licence+Adhésion+Assurance)

Ecole de Tir Cadets Juniors

300,00 Euros (Licence+Adhésion+Assurance) Réduction de 14&euro; pour les adultes Asnièrois,

15&euro; pour les jeunes Asnièrois (de Poussin à Junior) Droit d'entrée pour Nouvel Adhérent :

22.00 Euros

Un tarif dégressif est appliqué aux inscriptions faites en cours de saison, ainsi que pour le 2ème et le 3ème membre ; une même famille (tarifs complets à consulter au bureau du club) A noter, le club est partenaire du dispositif Pass + Hauts-de-Seine Yvelines, qui accorde une aide de 80&euro; à 100&euro; à chaque collégien ou lycéen, scolarisé ou domicilié sur le territoire de ces deux départements.

<https://www.hauts-de-seine.fr/mon-departement/les-hauts-de-seine/missions-et-actions/colleges-et-education/interface-du-pass-hautsdeseneine>

**Inscriptions au Stand** : sous-sol du C.A.S ; 16 Place de l'Hôtel de Ville - 92600 Asnières

Mardi : 17h15 à 19h30 Jeudi : 20h45 à 22h00 Pièces à fournir :>1 Certificat médical de moins de 3 mois, en 2 exemplaires, selon modèle FFTir (fichier joint plus bas)

->1 photo d'identité (sauf réinscription)

->1 copie recto verso de la carte d'identité (sauf réinscription) ->A remplir sur place et à signer : fiche d'inscription, règlement après en avoir pris connaissance, autorisation parentale pour les mineurs ->**NB : aucun dossier incomplet ne sera pris en compte** ->**A la question : "Faut-il vraiment un certificat médical ?"** la réponse est **OUI** ->

### **Les disciplines**

**sportives à contraintes particulières sont** :- l'alpinisme, la plongée subaquatique, la spéléologie ;- les sports, pratiqués en compétition, pour lesquels le combat peut prendre fin par K-O (boxe anglaise, kick boxing, savate...) ;- **les sports comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé (tir, ball-trap, biathlon)** ;- les sports, pratiqués en compétition, comportant l'utilisation de véhicules, à l'exception du modélisme automobile radioguidé (sport-auto, karting et motocyclisme) ;- les sports aéronautiques pratiqués en compétition, à l'exception de l'aéromodélisme (voltige aérienne, vol à voile, vol libre...) ;- le parachutisme ;- le rugby à XV, le rugby à XIII et le rugby à VII. ->comme indiqué sur le site Service Public : ->

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/certificatMedical>